



Conseillers en exercice	45
Présents	35
Nombre de pouvoirs	7
Votants	42

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 084

MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC CREUSE HABITAT

Séance du 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de VALLIERE, au nombre de trente-cinq sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 11 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Valérie BERTIN ; Denis PRIOURET ; Claude BIALOUX ; Philippe ESTERELLAS ; Laurent LHERITIER ; Alain DETOLLE ; Didier TERNAT ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Gisèle ANTON (suppléante de Guy BRUNET) ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Nadine HAGENBACH ; Isabelle DUGAUD ; Michel GOMY ; Alexis TOURADE ; Serge DURAND ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe LEFAURE ; Benjamin SIMONS ; Thierry LETELLIER ; Pascal MERIGOT ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Didier MIOMANDRE ; Jacques TOURNIER

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Marina BONIFAS à Valérie BERTIN ; Philippe COLLIN à Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE à Pierrette LEGROS ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Marie-Françoise HAYEZ à Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER à Isabelle DUGAUD

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Annick BAUCULAT et Céline COLLET-DUFAYS ; Monsieur Jacques BŒUF.

Monsieur BIALOUX présente le rapport.

La Communauté de communes Creuse Grand Sud est membre fondateur du GIP Creuse Habitat, en approuvant la convention constitutive par délibérations n°2019-105 du 26 septembre 2019 et n°2019-111 du 12 décembre 2019.

Par délibération N°2021-094 du 28 juin 2021, le Conseil communautaire de Creuse Grand



Sud a approuvé la modification de la convention constitutive du GIP Creuse Habitat afin d'intégrer à compter du 1^{er} mars 2022 les Communautés de communes du Pays Sostranien et du Pays Dunois (suite à la défusion de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse).

Le GIP Creuse Habitat avait vocation à intégrer l'ensemble des EPCI de la Creuse (Haute Corrèze Communauté n'était pas concernée). A ce jour, seule la Communauté de communes de Bénévent-Grand Bourg n'était pas membre du GIP Creuse Habitat.

Par délibération du Conseil communautaire du 25 janvier 2024, la Communauté de Communes de Bénévent Grand-Bourg a émis le souhait d'adhérer au GIP Creuse Habitat.

En effet, l'Assemblée Générale de Creuse Habitat du 24 juin 2024 a validé l'adhésion de la Communauté de communes de Bénévent-Grand Bourg et approuvé la convention constitutive modifiée jointe au présent rapport, sous réserve d'approbation par les assemblées délibérantes des membres du GIP Creuse Habitat.

Le Conseil communautaire de Creuse Grand Sud approuve l'adhésion en 2025 de la Communauté de communes de Bénévent Grand-Bourg au GIP Creuse Habitat et en conséquence, la convention constitutive modifiée au 24 juin 2024 du GIP Creuse Habitat, annexée au présent rapport.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 42
Adopté à l'unanimité

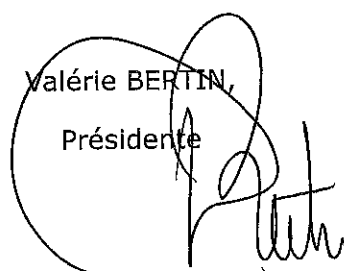
Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité décide,

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté de Communes de Bénévent Grand-Bourg au GIP Creuse Habitat,
- **D'APPROUVER** la convention constitutive modifiée du GIP Creuse Habitat, et annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention constitutive et à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- **DE CONFIRMER** la désignation de Monsieur Claude BIALOUX comme représentant de la Communauté de communes Creuse Grand Sud à l'Assemblée Générale du GIP Creuse Habitat.

Ainsi fait et délibéré le 18 septembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente



REÇU EN PREFECTURE
le 24/09/2024
Application agréée E-legalite.com